



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 21 Mars 2024

Compte-Rendu

Présents	8	GUIBERTI Frédéric, VANDERMARLIERE Gilles, CLAUS Yves, MORANGE (AHYI-SENA) Emmanuelle, BALENO Alexandra, FORTIER Sébastien, GADAT Sophie, THIERY Mathilde
Pouvoir(s)	1	BERLIER Gilles a donné pouvoir à VANDERMARLIERE Gilles
Absent(s)	2	ANTOINE Sarah, BONTRON Thibault,

1- Approbation du Compte de gestion 2023

Le Contrôleur Principal de la trésorerie de BONNEVILLE a présenté à Monsieur le Maire les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023 par le trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le Compte de Gestion 2023.

2- Compte administratif 2023

Monsieur le Maire précise que le compte administratif 2023 fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de 168 971.58 €, et un excédent d'investissement de 41 814.28 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif. Monsieur le Maire se retire durant le vote :

	EXERCICE 2023				Résultat antérieur	Restes à réaliser 2023		Résultat de clôture
	Dépenses		Recettes			Recettes	Dépenses	
Fonct	Prévues	Réalisées	Prévues	Réalisées				
	613 663.62	522 709.36	613 663.62	605 334.32				
	Résultat de l'exercice			82 624.96	306 017.92			168 971.58
Invest	487 119.22	229 331.80	487 119.22	490 817.38		49 841		
	Résultat de l'exercice			261 485.58	-219 671.30			41 814.28
RESULTAT GLOBAL INVESTISSEMENT				41 814.28				210 785.86

3- Affectation du résultat

Le Conseil municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2023, en adoptant le Compte administratif qui fait apparaître :

- ↳ Un **résultat excédentaire** de fonctionnement de 168 971.58 €
- ↳ Un **solde d'exécution excédentaire** d'investissement de 41 814.28€

Monsieur le Maire propose d'affecter en recette de fonctionnement à l'article 002 « excédent antérieur reporté » la somme de 168 971.58 €.

Il propose également d'affecter en recette d'investissement à l'article 001 « solde d'exécution d'investissement reporté » la somme de 41 814.28 €.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de résultat.

4- Budget Prévisionnel 2024

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le détail du Budget Primitif pour 2024 et invite le Conseil Municipal à faire part d'éventuelles modifications. A l'issue des débats, celui-ci s'équilibre à 537 619 € en section de fonctionnement et à 878 889 € en section d'investissement. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Budget Prévisionnel 2024.

BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL					
Fonctionnement		Dépenses			Recettes
11	Charges à caractère général	296 670	02	Excédent antérieur	168 971.58
12	Charges de personnel	113 180	13	Atténuation charges	0
14	Atténuations de produits	16 471	42	Opérations d'ordre	11 889
23	Virement à la sect d'inves	0	70	Produits des services	16 644.42
42	Opérations d'ordre	38 171	73	Impôts et Taxes et fisc locale	137 400
65	Autres charges gestion courante	57 797	74	Dotations et Participations	182 514
66	Charges financières	15 130	75	Autres Produits (gest cour)	20 200
67	Charges exceptionnelles	0	77	Produis Exceptionnels	0
68	Dotations aux amortissements	200			
		<u>537 619</u>			<u>537 619</u>
Investissement		Dépenses			Recettes
001	Solde d'exécution d'invest. Reporté	0	001	Solde Excédent Invest Reporté	41 814.28
40	Opération d'ordre	11 889	24	Produits cessions	0
41	Opération Patrimoniales	0	40	Opération d'ordre	38 171
10	Dotations, fonds divers	8 000	41	Opérations Patrimoniales	0
13	Subventions d'investissements	0	27	Autres Immo Fin	0
16	Emprunts et dettes assimilées	80 600	10	Dotations fonds	158 516
20	Immobilisations incorporelles	6 000	13	Subventions d'invest.	564 061
21	Immobilisations corporelles	547 400	21	Virement de la sec fonct	0
23	Immobilisations en cours	225 000	16	Emprunts	76 326.72
		<u>878 889</u>			<u>878 889</u>

5- Cession partie Parcelle Mme Sarah ANTOINE Epouse DA SILVA

Madame Sarah ANTOINE (épouse DA SILVA) souhaite acquérir la parcelle communale A 2832 située en face de chez elle.

Monsieur le Maire propose de céder cette parcelle au prix de 45 € le m² (pour maximum 200 m²). Il est précisé que les frais de notaires et de géomètres seront à la charge de l'acquéreur. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 7 voix pour, 1 voix contre (Yves CLAUS), 1 abstention (Sébastien FORTIER) de céder 200 m² maximum de la parcelle communale A 2832 à Sarah ANTOINE Epouse DA SILVA pour la somme de 9 000 €, sous réserve de l'acceptation d'une servitude de réseaux pour le futur acquéreur.

6- Acquisitions Parcelles Mr ROSSET Henri – C 37 et C 163 (Report prochain Conseil)

7- Validation du Règlement du Cimetière

Monsieur le Maire propose de valider le règlement du cimetière (le document de 8 pages se trouve en pièce jointe). Durant le débat, une modification est apportée sur l'horaire du Cimetière (soit un horaire unique de 8h-20h toute l'année). Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le règlement du cimetière.

8 – SUBVENTIONS

Monsieur Le Maire,

- Présente les différents courriers des établissements scolaires et des associations demandant une subvention,
- Demande au Conseil Municipal de se prononcer,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **DECIDE** d'allouer les subventions suivantes :

ASSOCIATIONS / ECOLES	INFORMATIONS	MONTANTS
BADABOUM	Chasse aux œufs	100 €
50 ^{ème} Rallye Equestre Habère-Lullin	/	100 €

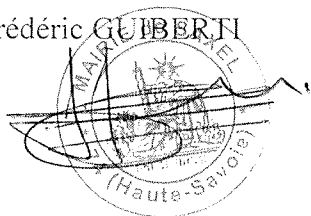
Fin de séance 21h05.

Le Maire

La Secrétaire de Séance

Frédéric GUBERTI

Mathilde THIERY



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Mathilde Thiery', is written over the printed name.

